

Points de vue du Sud

Territorialité politique, territorialité concurrentielle et développement

Thierry Amougou¹

De 1945 à 1980, la territorialité politique fait de l'État l'acteur du développement, et de la nation l'espace de ses politiques. Avec le consensus de Washington (1980-2000), elle est supplantée par une territorialité concurrentielle qui considère le marché global comme le territoire des pratiques économiques. Les impasses de ces deux extrêmes invitent à une réappropriation populaire des dynamiques de développement.

Le territoire n'est pas un simple espace physique neutre abritant une infrastructure, des institutions ou servant de siège à un site de production quelconque, comme l'évoque le concept de territoire entrepreneur. Ce n'est pas non plus uniquement une étendue support, comme le présentent les géographes contemporains. Il est aussi le fruit d'une nature (relief et ses composantes animales et végétales), d'une histoire, d'une langue et de la traduction matérielle d'une culture. Il est la base d'un ensemble de croyances qui fondent l'identité d'un projet de vie au sein d'un système social. Il donne des habitudes particulières à ceux qui l'habitent et subit en retour leurs actions qui traduisent un rapport à l'environnement spécifique.

Le territoire est central en politique, en économie, en géopolitique et dans la répartition des ressources au sein d'un système social. Cette importance du territoire apparaît dans les analyses de

1. Économiste camerounais, chercheur à l'Institut d'études du développement (Université catholique de Louvain-la-Neuve), coordinateur de ce numéro d'*Alternatives Sud*: Territoires, développement et mondialisation.

la nouvelle économie géographique montrant que la transformation de régions – identiques au départ – en centres et en périphéries, est en grande partie due aux dotations factorielles initiales et aux effets d'agglomération (Krugman, 1991a).

Le territoire reste donc fondamental dans l'analyse d'un processus de développement. Il le stabilise, lui donne un sens et labellise les systèmes sociaux, tout en incarnant dans ses métamorphoses l'aspect dynamique et conflictuel du développement. La convoitise dont il est parfois l'objet et les identités qu'il exacerbe ont entraîné deux fois le monde en guerre. Aussi, l'ONU établit dès 1945 des règles claires garantissant la souveraineté territoriale et le respect scrupuleux des frontières de chaque pays. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le président américain Truman appelle de ses vœux l'accession à l'indépendance de nombreuses colonies. L'État-nation doit être le cadre matériel central du développement².

Tous les pays, du moins ceux du bloc capitaliste, acceptent politiquement l'idée d'un territoire devant mener à bien un projet de développement, conçu comme la construction d'un milieu de vie entre citoyens. Nous ne parlons pas ici du processus historique de construction de l'État, dont l'examen montre qu'il apparaît à un moment précis (plus ou moins à partir de l'an 1000) et dans un lieu précis (l'Europe de l'Ouest) avant d'être exporté à travers le monde, mais du consensus selon lequel, après la Deuxième Guerre mondiale, c'est cette institution qui, en tant que construction politique, va définir les territoires dits sous-développés et être l'acteur pilote de leur développement³.

Le consensus de Philadelphie/Bretton-Woods (Meier et Seers, 1984) est un rouage essentiel de la régulation internationale de ces constructions politiques. Leurs territoires sont le siège de la modernisation, des politiques keynésiennes et de l'action du bureau international du travail (BIT). Dans la mesure où on passe aujourd'hui de cette construction politique à des États conçus comme des espaces économiques à rendre rentables et performants au sein du marché global, ce texte pose trois questions :

2. Lorsque, le 20 janvier 1949, le président Harry Truman qualifie de « sous-développées » des régions de la majeure partie du monde, il fait aussi implicitement référence à des territoires précis amenés à suivre les voies prises par d'autres territoires dits développés.

3. À propos de la naissance de l'État-nation comme institution historique, Braudel avance l'année 1784, qui est la date de la fin de la souveraineté d'Amsterdam au bénéfice de Londres.

- à quoi renvoient la « territorialité politique » et « la territorialité concurrentielle » dans les politiques et les pratiques de développement au Nord et au Sud ?

- quelles en sont les conséquences dans les politiques et les pratiques de développement ?

- qu'est ce qui, dans les *Development Studies*, se dessine comme voie permettant de recadrer le développement à travers une refonte de la territorialité politique et concurrentielle ?

En essayant de répondre à ces questions, nous chercherons tout d'abord à faire une lecture à la fois historique et comparée des rapports entre territorialité et modalités de développement, sans prétendre à l'exhaustivité, pour ensuite réaliser une analyse des conséquences qui en découlent dans les politiques et les pratiques de développements au Nord et Sud.

Rôle de l'État-nation dans le processus de développement

L'État-nation qui émerge à partir de 1945 peut être assimilé à une macro-institution, dont les fonctions économiques sont submergées par les fonctions politiques. Son rôle régulateur, et généralement centralisateur, consiste à construire une identité nationale basée sur l'édification d'une territorialité politique et d'une citoyenneté comme allégeances suprêmes devant lisser les particularités démographiques, identitaires et territoriales (Badie, 1992) : c'est la territorialité politique. En effet, la naissance du développement comme ambition ou projet, est inséparable de cette rupture juridique qui transfère le pouvoir et ses attributs à des États neufs. Beaucoup attendent des miracles de ces derniers, ce qui facilitera d'ailleurs la transition vers un néocolonialisme paternaliste plein de bonnes intentions.

Nous distinguons donc par conséquent deux formes de territorialité politique : une territorialité politique directe, i.e., construite de façon endogène et autonome par des populations engagées dans un processus d'organisation d'un espace humanisé ou d'un système social, et une territorialité politique indirecte i.e., construite, non de façon endogène et autonome, mais à partir d'une excroissance de la territorialité politique d'une puissance coloniale et de l'application exceptionnelle des règles internationales (SDN et ONU) à des populations et des territoires coloniaux. Une fois son autorité et son indépendance établies, cette territorialité politique directe devait assurer sa souveraineté en exerçant le monopole de la violence légitime de l'État wébérien.

De ce fait, le développement qui s'exporte dans le tiers-monde par le biais des anciennes puissances coloniales cherche à mettre en place un processus de *nation building* dont le but est de créer un système socio-économique autonome axé sur la poursuite d'un même projet et capable de se suffire à lui-même une fois les conseils et les aides étrangères disparues [Fukuyama, 2004]. D'abord identifiés par leurs territoires et leurs citoyens, les États-nations sont au centre des relations internationales. Ce sont avant tout des relations entre États codifiées par les Nations unies. La Banque mondiale doit soutenir les projets de développement des États par des aides et des crédits alors que le FMI vient à la rescousse d'États en crise au moyen de politiques de relance économique (Stiglitz, 2002).

Les identités monétaires se définissent par rapport à la territorialité politique et à la citoyenneté qui la sous-tend. Ce sont des rapports politiques interétatiques qui définissent et assurent les connexions internationales des systèmes sociaux. Les échanges internationaux (exportations et importations de biens et services) se font aussi entre États suivant le principe des avantages comparatifs qui, quoiqu'économiquement défini, a une assise territoriale et politique pour les coéchangistes. Le caractère dynamique des avantages comparatifs donne en effet un rôle plus important aux territoires et aux politiques qui sous-tendent les stratégies de développement (Muchielli, 1985).

Sur le plan national, de nombreux pays aujourd'hui industrialisés, comme la France, nationalisèrent leur système bancaire pour mieux asseoir leur souveraineté et leur autonomie financière. Sans mettre fin aux flux de capitaux extérieurs, les politiques monétaires, financières et budgétaires étaient spécifiquement définies pour le développement du système productif du territoire national, suivant en cela les conclusions d'économistes qui affirment: « *capital is made at home* » (Nurkse, 1968).

Les politiques industrielles, les politiques agricoles, les politiques commerciales étaient définies par et au sein d'un État, où elles devaient réaliser un effet d'entraînement positif entre tous les secteurs productifs. En France et au Royaume-Uni, par exemple, le secteur public réalisait plus du cinquième de l'investissement fixe productif. La plupart des pays européens ont nationalisé les secteurs de l'eau, de l'électricité, du gaz, des chemins de fer, de l'aviation, de la radio et télévision et des télécommunications (Petit, 2005): c'est le dé-

veloppement comme construction d'un espace politique humanisé, maîtrisé et institutionnalisé par le haut.

Territorialité politique et développement au Nord

Cette méthode de développement centripète, au départ de laquelle se réalise l'internationalisation des économies, va tenir, quoique de façon différente au Nord et au Sud, grâce à la guerre froide (1945-1990), à la prospérité des Trente Glorieuses (1945-1975) et aux politiques keynésiennes qui renforcent le caractère central et utile de l'État dans la conduite du projet de développement. Schématiquement, les prescriptions keynésiennes tournent autour de trois principes tirés du fait que l'offre et la demande ne s'ajustent pas toujours de façon optimale et nécessitent de ce fait une régulation publique :

- la poursuite du plein-emploi par des investissements publics et non par la baisse des salaires ;
- le recours au déficit budgétaire pour compenser l'insuffisance des investissements privés ;
- la relance des investissements publics et l'adoption d'une politique de taux d'intérêt modérée pour éliminer l'excès d'épargne et doper l'efficacité marginale du capital (Nême, 2001).

Né d'une convergence entre les prescriptions keynésiennes précitées et les réformes mises en place par le constructeur automobile Henry Ford après la première guerre mondiale, le fordisme est un système de croissance dans lequel travail et capital font bon ménage grâce à un rapport salarial conçu comme facteur de production nécessaire au système capitaliste. Il entraîne la prospérité par le développement d'un mode de production et de consommation de masse.

En effet, basé à la fois sur une certaine organisation du travail (taylorisme, mécanisation des systèmes productifs et séparation complète de la production et de l'exécution), et sur trois formes d'institutions (une concurrence oligopolistique, un développement monétaire favorisant le crédit bancaire, un territoire national comme cadre principal de la régulation), le rapport salarial fordiste conçoit le salaire moins comme un coût que comme une garantie automatique d'une demande solvable future vis-à-vis de l'offre de masse dont il est le moteur. La société salariale est devenue le moteur du profit capitaliste, dans la mesure où elle facilite la redistribution des profits

dégagés par le mode de production industriel et mécanisé (Aglietta, 2001 ; Boyer, 2004).

La même orientation nationale domine dans les domaines monétaires et financiers. Dans l'après seconde guerre mondiale, le renforcement du pouvoir financier de l'État apparaît légitime. Aussi, sans nier l'importance des flux internationaux de capitaux, c'est surtout le système bancaire national qui octroie des crédits aux investisseurs. Le territoire national reste donc l'endroit où se négocient collectivement les salaires et le pivot de la politique des prix. La concurrence est largement tempérée pour permettre aux entreprises nationales de fixer leurs prix en appliquant un taux de marge normal au coût salarial. Cette stratégie de production entraîne un cercle vertueux entretenu par une accumulation du capital passant par une formation d'épargne destinée à l'acquisition de biens durables, tels que le logement (Aglietta, 2001 ; Boyer, 2004). Il en résulte d'énormes gains de productivité et une croissance intensive, qui génèrent trente années de prospérité en Occident.

Cette prospérité est basée sur un ensemble de compromis institutionnels, à commencer par une redistribution de la richesse issue de la croissance économique, qui permettent au système de se maintenir. Le système de production et la consommation de masse deviennent les moteurs du changement social. « Les rapports conflictuels entre le capital et le travail sont relégués au rang de vestiges d'un passé archaïque par la croissance économique » (Peemans, 1996).

Ce système de production prospère, où les syndicats et les politiques économiques trouvent un équilibre assimilable à un *first best*, garantit des protections légales aux salariés. Sur base d'un ensemble de droits sociaux construits à partir du travail, les États occidentaux réussissent à couvrir les besoins fondamentaux de leurs populations (Castel, 1995). À cette période, la pauvreté correspond à une configuration sociale dans laquelle les pauvres ne forment pas un vaste ensemble distinct du reste du corps social mais une frange peu nombreuse de la population : c'est « la pauvreté marginale » (Paugam, 2005).

Territorialité politique et développement au Sud

La territorialité politique des colonies commence sa construction institutionnelle sur un mode indirect dès la conférence de Berlin (1884-1885) pour l'Afrique, et se poursuit sur un mode direct par

la Conférence afro-arabo-asiatique de Bandung en 1955, qui jette les bases des nouveaux États indépendants du tiers-monde. En effet, les notions de « sphère d'influence », de « zone d'influence » et d'« occupation effective », qui sont des produits de la conférence de Berlin, délimitent dès cette époque les bases territoriales de plusieurs futurs États du Sud.

L'Afrique illustre bien le caractère indirect de la territorialité politique de nombreux États du Sud. Avant 1960, son territoire n'est politiquement visible sur le plan international qu'à travers les vocables d'« Empire colonial britannique », d'« Afrique équatoriale française » et d'« Afrique occidentale française », qui ne sont rien d'autres que des extensions, en terre africaine, de la territorialité politique britannique et française. Ceci est d'autant plus vrai qu'à la veille de la première guerre mondiale, seule la stratégie d'assimilation des colonies aux régimes métropolitains avait pu écarter la concurrence étrangère et construire des monopoles commerciaux (Marseille, 2005).

À cette date, Madagascar, l'Algérie et l'Indochine sont des colonies assimilées à la France en termes de territoire et de citoyenneté des populations autochtones. L'extension de la territorialité politique métropolitaine dans l'empire colonial se vérifie dans l'extension de la dichotomie politique qui marque la France durant la seconde guerre mondiale à son espace africain : il y a l'Afrique de la France libre et l'Afrique de Vichy (Amougou, 2004).

Avec des économies largement extraverties parce que majoritairement orientées vers la production de produits primaires dont la demande est en grande partie occidentale, de nombreux pays du Sud vont tirer profit des Trente Glorieuses. De fait, les anciennes puissances coloniales, qui restent aussi les partenaires commerciaux privilégiés des nouveaux États indépendants, constituent des débouchés pour les productions nationales. A cette demande élevée et soutenue par la croissance occidentale, va s'ajouter une évolution positive des termes de l'échange. Soutenu par ce cercle vertueux, le « pacte colonial », système autarcique qui consiste à vendre à un niveau bien supérieur aux cours mondiaux leurs produits manufacturés dans de véritables chasses gardées, en échange de produits primaires eux aussi surpayés, continue de fonctionner (Marseille, 2005). De nombreux États du Sud bénéficient aussi d'une prime géopolitique liée à la guerre froide et aux faveurs financières des deux blocs qui les courtisent.

Le développement qui, se définit à cette époque comme l'accumulation du capital et le rattrapage technologique, oriente les systèmes sociaux vers un processus de modernisation nationale entretenu par l'aide au développement, les prêts internationaux et l'assistance technique internationale. Alors qu'au Nord, l'État-nation assure la régulation des systèmes sociaux et en garantit la cohésion sociale par un contrat social reposant sur des compromis institutionnels redistribuant la croissance entre capital et travail, au Sud, c'est un État développeur autoritaire qui est l'acteur pilote du développement. Le consensus s'établit également ici sur un ensemble de compromis institutionnels, sociopolitiques mais aussi socio-économiques.

Sur le plan socio-économique, le développement est assimilé aux stratégies de modernisation et de croissance économique sur le territoire défini politiquement par l'État-nation. La guerre froide est telle que les anciennes puissances coloniales sont plus enclines à renforcer le formatage politique des territoires et de leurs populations qu'à analyser les besoins réels des pays du tiers-monde. Tous les efforts sont concentrés sur la construction de l'unité nationale, censée faciliter l'éclosion et la consolidation des allégeances suprêmes que sont la territorialité politique et la citoyenneté. La démocratie est jugée contre-productive par rapport à ces objectifs et au conflit idéologique international entre les deux blocs (Amougou et Ngo Nyemb, 2005).

L'État-nation qui en résulte au Sud est donc inévitablement nationaliste et autoritaire (exemple de la Tanzanie en Afrique noire) ou nationaliste et populaire (cas du Chili en Amérique latine). Cet État spécialise l'espace politique, le délimite et le monopolise au sein d'un étatisme où seul le parti unique au pouvoir joue le rôle d'acteur politique performant. Sur le plan local et en tant que relais des anciennes puissances coloniales. D'où l'assujettissement de l'ensemble des acteurs sociaux locaux à son action et le déclasserement de toutes les institutions populaires héritées des luttes de libération.

La monopolisation du pouvoir politique par un État développeur autoritaire implique une contrepartie socio-économique, sous la forme d'une redistribution communautaire des fruits de la prospérité nationale. Autrement dit, la cohésion sociale est maintenue par un compromis politique implicite, à travers lequel les pôles performants des États du tiers-monde se construisent et redistribuent les fruits de leur production autour d'eux et au sein de « réseaux hégémo-

niques et clientélistes » (Bayart, 1989 ; Badie, 1992). Cédant leurs droits politiques en contrepartie de la satisfaction de leurs besoins économiques, les gouvernés adhèrent d'autant plus fermement à ce système que la capacité de redistribution de l'État est grande et que sa prospérité l'est plus encore : c'est le contrat social auquel la modernisation nationale autoritaire aboutit dans plusieurs pays du tiers-monde de 1970 à 1980.

Aussi, malgré leur grande diversité, les politiques autoritaires de modernisation nationale se rejoignent sur plusieurs points considérés comme les moteurs du changement social au Sud :

- la construction des États-nations comme territoires de gestion des conflits et institutions de régulation macroéconomique ;
- le développement d'une solide base industrielle pour mettre fin au retard technologique et augmenter le rapport capital/travail en passant d'une production nationale moins capitalistique à une production nationale plus capitalistique ;
- la mise en place de systèmes monétaires et financiers nationaux capables d'assurer le commerce international, grâce à une convertibilité liée au fait que les monnaies locales restent des « sous-multiples des monnaies métropolitaines » (Bekolo-Ebe, 1992).

Territorialité politique et échecs de développement au Nord

En recentrant leur dynamique de développement sur leur territoire national, les pays occidentaux avaient cru trouver la formule magique pouvant mettre définitivement fin aux cycles et crises économiques récurrents (Fontanel, 2001). Mais l'enthousiasme des Trente Glorieuses s'estompe au début des années septante, lorsque les États occidentaux entrent dans une nouvelle crise économique, dont les causes se situent dans les fondements même de la réussite du système keynéso-fordiste. De nature fonctionnaliste, cette politique de développement souffre de problèmes d'incohérence temporelle et de multiples contradictions internes. L'incohérence temporelle des mesures des politiques économiques keynésiennes provient du fait que le contexte des années 1960 est loin d'être le même que celui de la Grande-Bretagne des années 1930 pour lequel ces mesures ont été élaborées.

En ce qui concerne les contradictions internes au système, le recentrage sur elles-mêmes des grandes économies dans le cadre d'une régulation dite fordiste, met en évidence le caractère étroit des territoires nationaux par rapport aux besoins de débouchés de

la production de masse nationale. Le faible taux d'ouverture des États occidentaux est incompatible avec la hausse exponentielle de leurs capacités d'exportation à la même époque (Norel, 2003).

La politique de « l'argent bon marché » qui soutenait les investisseurs locaux par des crédits peu coûteux entraîne une baisse de l'épargne au niveau national et une hausse de l'inflation. Cette dernière est par ailleurs renforcée par les dépenses publiques, de telle sorte que résorber durablement le chômage devient pratiquement impossible. Les coûts croissants de l'intervention étatique débouchent sur des déficits budgétaires et une baisse drastique des taux de rentabilité des industries (Fontanel, 2001).

Territorialité politique et échecs de développement au Sud

Sur le plan économique, la prospérité des États développeurs est artificielle. Elle repose davantage sur le maintien du pacte colonial durant les Trente Glorieuses que sur la diversification et la productivité des structures économiques nationales. Les économies nationales du Sud sont largement restées rentières et extraverties, augmentant ainsi une dépendance extérieure liée aux origines indirectes de la construction de leur territorialité politique. Les alliances stratégiques construites entre les puissances coloniales et leurs relais locaux pendant la période coloniale se reproduisent après les indépendances, et maintiennent une division du travail qui cantonne de nombreux États du Sud dans les spécialisations primaires. Les nouveaux États indépendants sont restés de simples supports de l'économie métropolitaine, ils n'ont pas connu de croissance véritable, d'intégration au marché mondial et de développement de leur marché intérieur.

Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, le franc CFA est surévalué artificiellement dès 1948 par rapport au franc français, afin de soutenir les exportations françaises dans la zone Franc. Cette division coloniale du travail est renforcée par les Conventions de Lomé, aujourd'hui APE⁴, qui associent dispositions commerciales favorables et financements divers depuis 1975. D'où des ajustements asymétriques par rapport aux pays occidentaux. Par conséquent, de nombreux pays du Sud connaîtront la crise un peu plus tard que leurs partenaires occidentaux, renforçant ainsi le caractère

4. Accords de partenariat économique (APE), dont les négociations sont toujours en cours entre l'UE et les pays ACP.

artificiel de leur prospérité économique. Alors que la France connaît la crise depuis 1973, un pays comme le Cameroun n'entre en crise qu'en 1987, soit à la date où la France, son principal partenaire commercial occidental, en sort théoriquement (Poulon, 1996). Cette évolution contre-cyclique de nombreuses économies du Sud permet au système de modernisation nationale autoritaire et nationaliste de jouer les prolongations et d'entretenir l'illusion développementaliste pendant quelques années après l'entrée en crise du système keynéso-fordiste en Occident.

Au-delà, les théories dualistes et keynésiennes du développement appliquées au Sud sont inadaptées et contre-productives. Suivant une conception du développement comme passage d'une société traditionnelle synonyme de pénurie, de retard et de stagnation, à une société moderne synonyme de prospérité et de progrès (Peemans, 1996), les théories dualistes considèrent et analysent le développement de façon fonctionnelle et divisent les territoires, les populations et leurs pratiques en « formes traditionnelles » à combattre, et en « formes modernes » à promouvoir.

Dès lors, le projet développementaliste ignore et réprime toutes les pratiques réelles de développement de la société traditionnelle, ravalée à la fonction de réservoir de main-d'œuvre du secteur moderne. La productivité marginale nulle du travail qui y prévaut d'après cette théorie permet des salaires bas dans le secteur moderne et y renforce la hausse des profits. Ces taux de profits élevés, ajoutés au modèle de croissance de Solow et Swan (1950) qui stipule une corrélation négative entre le niveau initial du revenu et la croissance du revenu par tête, sont les conditions de rattrapage des pays du Nord par ceux du Sud sur l'échelle du développement.

L'héritage historique des pratiques populaires antérieures au projet de modernisation nationale est donc mis de côté par l'État développeur. En Afrique subsaharienne, les modes séculaires de mobilisation d'épargne et d'octroi de crédits par cycles rotatifs au sein d'acteurs collectifs sont classés comme informels par la modernisation financière et sont réprimés par la théorie de la libéralisation financière. Ce déni d'héritage et la mise en place de projets agro-industriels ambitieux vont entraîner la crise de la reproduction sociale de la paysannerie. L'erreur fatale a consisté à analyser le développement sur un mode purement fonctionnaliste, économique et linéaire, en prenant pour modèle la trajectoire idiosyncrasique des pays dits

développés, sans chercher une synergie entre les pratiques historiques de développement et les critères de la modernisation.

Cette erreur entame aussi largement l'efficacité des politiques keynésiennes appliquées au Sud. La modernisation rendant les zones rurales moins attractives que les zones urbaines, de nombreux pays du Sud connaissent un exode rural extrêmement rapide. Les politiques de développement dualistes sont biaisées en faveur des villes, dans lesquelles les villages, leurs populations et leurs pratiques de développement sont appelés à se fondre à long terme. Partant, de nombreuses zones rurales du tiers-monde se vident de leur force de travail la plus dynamique que sont les jeunes. Ils sont aspirés par les pôles de modernisation, au sein desquels ils viennent grossir les rangs du chômage structurel (inadéquation entre leur capital humain et la demande de travail parfois ultra-technique) et du chômage déguisé (plusieurs personnes gravitant autour d'une tâche susceptible d'être exécutée par une seule d'entre elle).

Or, au Sud, les politiques keynésiennes ne s'appliquent ni au chômage de longue durée, ni au chômage déguisé, et encore moins aux bouleversements de structures entraînés par le processus de modernisation initié depuis l'occupation coloniale. Sur le plan monétaire et financier, la politique d'orientation des crédits vers des secteurs prioritaires par la bonification des taux et le maintien de taux d'intérêts bas (et même négatifs par rapport au niveau de l'inflation) répriment le volume de l'épargne et la canalisent vers les pôles et les secteurs de modernisation les plus économiquement rentables (Goldsmith, 1966 ; Mac Kinnon, 1973 ; Thundjang Pouemi, 1980).

La pensée économique néoclassique, qui misait sur une redistribution mondiale des facteurs de production sous l'effet des différences de productivité, ne fait pas mieux (Nême, 2001). Il y a bien eu mouvement de capitaux du Nord vers le Sud, mais cela a surtout eu pour effet d'y augmenter l'endettement international, et non de créer une épargne locale capable de soutenir le projet de modernisation (Amougou, 2002). Par ailleurs, la corrélation n'est pas toujours positive et automatique entre les transferts internationaux de capitaux et l'épargne locale (Weissof, 1972).

Ainsi, non seulement les prédictions de rattrapage de Solow et Swan basées sur les spécificités territoriales de ces États du Sud (faible niveau de capital, faible revenu par tête, faible épargne, grande productivité marginale du capital...) ne se réalisent pas, mais l'accumulation du capital par emprunts extérieurs parachève les der-

nières illusions du modèle de croissance nationaliste. Sa crise économique profonde se traduit par le passage au rouge des principaux fondamentaux des économies du Sud (chômage élevé, haut niveau d'inflation, haut niveau de créances douteuses dans les systèmes bancaires, hausse de l'endettement international de 15 à 35 % dans les années septante, déséquilibres interne et externe...).

Au-delà de ce désastre sur le plan économique, l'échec du projet développementaliste au Sud a aussi des causes sociopolitiques et géopolitiques. Sur le plan sociopolitique, les conflits nés pendant la période coloniale entre les relayeurs des puissances coloniales et les mouvements de libération nationale ne s'estompent pas avec les indépendances. L'État développeur étant autocratique, ces conflits seront davantage gérés par la répression militaire que par la négociation. Une diffusion partisane du projet de modernisation sur le territoire national s'ensuit. Soucieux de construire l'unité nationale, les gouvernements de nombreux pays du Sud vont orienter les investissements publics non vers les endroits où ils sont socialement et économiquement les plus rentables, mais vers des régions politiquement fidèles à l'élite dirigeante locale. Ce qui entraîne de grandes inégalités de modernisation entre territoires au sein des mêmes États.

La première république du Cameroun (1972-1982) présente de telles disparités lorsqu'on compare le niveau et la qualité des infrastructures publiques construites dans le Nord du pays, fief du pouvoir en place juste après l'indépendance en 1960, et leur caractère embryonnaire ou inexistant dans les zones acquises à la cause du parti politique révolutionnaire UPC (Union des populations du Cameroun). Il s'agit là d'une reproduction de la stratégie coloniale de choix des territoires les plus accessibles pour servir de sous-bassement à la mise en valeur dualiste adoptée par la métropole (Marseille, 2005).

Opérateurs symboliques et opérateurs d'actions de la territorialité concurrentielle

Le passage d'une territorialité politique à une territorialité concurrentielle comme cadre spatial performant des politiques et des pratiques de développement au Nord et au Sud se fait à travers deux types d'instrument agissant de façon interdépendante et parfois simultanée. Nous les appelons les « opérateurs symboliques » et les « opérateurs d'actions ». Les opérateurs symboliques représentent

toutes les activités de formation intellectuelle et de formatage spirituel, psychologique et comportemental des acteurs, dont le rôle est de déshistoriser, de désocialiser et de dépolitiser le processus de développement, par la construction d'une sphère symbolique à travers laquelle la légitimité de la territorialité concurrentielle supplante celle de la territorialité politique et impose la croissance économique comme seul objectif des systèmes sociaux.

Par ailleurs, les opérateurs d'actions représentent toutes les actions des citoyens, des entreprises, des États, des multinationales commerciales et financières, de certaines universités anglo-saxonnes, des experts internationaux et des institutions financières internationales (FMI, BM) entraînant la factualisation des idées et du monde préparés par les opérateurs symboliques. Ils représentent tous les acteurs institutionnels et non institutionnels qui assurent la matérialisation de la sphère symbolique de la territorialité concurrentielle.

De 1945 à 1980, la Guerre froide joue à la fois le rôle d'opérateur symbolique et d'opérateur d'action, non seulement en compartimentant idéologiquement le monde en deux blocs rivaux, mais aussi, en inspirant les politiques et les pratiques de développement dans les pays satellites des deux blocs. Ayant mis en place des institutions internationales de promotion des deux modèles rivaux, la Guerre froide imprègne l'ensemble des rapports inter-étatiques et les politiques de développement. Socialisme et ses attributs d'un côté, puis capitalisme et ses arguments de l'autre, vont jouer le rôle d'opérateurs symboliques, alors que les États et les institutions de chaque bloc vont assurer celui d'opérateurs d'actions.

Pendant cette période, les opérateurs symboliques et les opérateurs d'actions des deux blocs se neutralisent et assurent, par ricochet, le maintien de la territorialité politique et de ses attributs en matière de développement. L'effacement de la territorialité politique et l'érection d'une territorialité concurrentielle se font avec la dislocation du camp socialiste, consacrant le triomphe des opérateurs symboliques du camp capitaliste que sont le libéralisme politique et le libéralisme économique.

Dès 1980, les experts internationaux (opérateurs d'actions), transforment leurs missions en cours magistraux faisant l'apologie des vertus de la globalisation et de la place résiduelle que l'État et les politiques sociales doivent occuper dans le nouvel ordre du monde. Contrairement à la période des Trente Glorieuses où les

market failures étaient davantage ciblés que les *state-failures*, les effets pervers des politiques publiques, en comparaison à ceux des politiques de marché, sont érigées en dogme et justifient les stratégies de privatisation, d'individualisation, de contractualisation et de ciblage (Merrien, 2005).

Cette lutte symbolique compte sur le soutien des organisations financières internationales, dont la Banque mondiale qui, contredisant sa charte de non-intervention politique, devient un interlocuteur virulent dans les politiques de développement. L'action des opérateurs d'actions connaît son couronnement par le rassemblement de tous les opérateurs symboliques, dans la « boîte à outils universelle du développement » : le consensus de Washington.

Désormais, la spécialisation internationale suivant le principe des avantages comparatifs, les privatisations, les politiques monétaires et budgétaires restrictives, les programmes d'ajustement structurel (PAS), l'inféodation du secteur public au secteur privé, du national à l'international et de l'État au marché, sont les principaux axes des politiques de développement. Par ailleurs, ce programme novateur entraîne le recul de l'influence du BIT, du Gatt et de la Cnuccd sur le plan international. Ils sont supplantés par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, porteurs du seul programme de développement ayant pignon sur rue et considéré comme valable en tout temps et en tous lieux. Croyant révolue l'ère des destinées singulières dans les pratiques et les politiques de développement, d'aucuns crurent que le monde était arrivé à la fin de son histoire et tenait enfin la vérité totale et définitive en matière de développement.

Sur le plan pratique, les politiques de développement ne sont plus jugées que par l'analyse technique d'un ensemble de signaux monétaires, financiers et économiques envoyés par les instruments de validation que sont les fondamentaux économiques (taux de croissance, taux d'inflation, niveau d'endettement international, niveau du chômage, nature des créances du système bancaire, solde de la balance des paiements...). Leur impact sur les modes de vie, les milieux de vie et les conditions de vie des populations pèse peu dans la balance et ne préoccupe pas outre mesure les experts et les institutions internationales. D'après eux, les coûts sociaux qui en résultent sont le prix à payer à court terme pour sortir du sous-développement à long terme.

Territorialité concurrentielle, politiques et pratiques de développement au Sud

Contrairement aux États du Nord, qui décident d'entreprendre des réformes macroéconomiques de façon autonome, les États du Sud le font majoritairement sous la contrainte internationale des opérateurs d'action que sont le FMI, la BM et les anciennes puissances coloniales. La dynamique de l'ajustement structurel (PAS) s'impose. Son rôle est de construire une territorialité concurrentielle en remplacement d'un système de croissance nationaliste ayant montré ses limites.

Débiteurs et insolubles, les pays du Sud sont obligés d'adopter des comportements institutionnels favorables aux nouveaux acteurs dominants de la territorialité concurrentielle que sont leurs créanciers publics et privés. Dès lors, la contrainte économique va jouer un rôle central au sein des PAS et déterminer les politiques de développement au Sud. Dès 1980, le modèle de développement basé sur des réseaux nationaux de redistribution communautaire dont le pivot est l'État autocrate et développeur est remplacé par des institutions économiques et politiques favorisant le déploiement des forces du marché.

Elles sont les forces motrices d'un développement dont les fondements sont l'assainissement des économies par le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et l'ouverture internationale guidée par la théorie des avantages comparatifs (Amougou, 2005). De ce fait, les opérateurs d'action (FMI, BM, États du Nord) imposent la « thérapie de choc » : le secteur économique doit se libéraliser et intégrer les prix et la concurrence comme mécanismes de fonctionnement, alors que le secteur politique doit passer des dictatures aux démocraties comme mode de légitimation. C'est l'exacte réplique au Sud de la révolution conservatrice initiée par les politiques ultra-libérales des économistes de l'offre en 1980.

En Afrique, par exemple, l'État n'est plus considéré comme un stratège rationnel pouvant réaliser le bien-être collectif en faisant des choix intertemporels. Il doit maintenant se désengager et se laisser contrôler par les institutions économiques internationales et la société civile locale et internationale. Alors que plus d'un demi-siècle durant, le Code de l'indigénat et l'autocratie avaient été en vigueur et soutenus par les mêmes opérateurs d'action, la période 1980-2000 connaît un changement de cap dans les politiques me-

nées par les anciennes puissances administrantes et les institutions financières internationales en Afrique subsaharienne.

La démocratie et les droits de l'homme ne sont plus des conséquences à long terme du développement économique, mais des facteurs devant l'entraîner. La *bonne gouvernance* exige la décentralisation comme préalable à respecter pour avoir accès à l'aide internationale (Amougou, 2005; Peemans, 2004). L'adoption des PAS est facilitée par la fin de la bipolarité du monde. De fait, de nombreux pays du Sud perdent la prime géopolitique issue jadis du non-alignement, qui pouvait les amener à ne pas respecter les injonctions d'un des blocs en comptant sur le soutien de l'autre (Amougou, 2005; Sen, 2005).

Sur le plan interne, les PAS agissent sur l'instrument budgétaire en appliquant des mesures d'austérité qui entraînent la conversion des « États obèses » de la période 1960-1980 en États modestes et frugaux. Ainsi, le modèle de l'absorption utilisé par le FMI montre que de nombreux pays du Sud consomment plus qu'ils ne produisent. Il prescrit la réduction du train de vie des États par la baisse des dépenses nationales. En ce qui concerne l'instrument monétaire, la conception monétaire de la balance des paiements arrive à la conclusion que tout déficit externe est d'abord interne et de nature purement monétaire (excès d'offre de monnaie par rapport à la demande).

D'où la mise en place de politiques monétaires restrictives basées sur la baisse du crédit et de la création monétaire internes : le taux de progression de la masse monétaire doit être lié au taux de croissance réel. D'où l'exigence d'États moins interventionnistes, afin de lutter non seulement contre le financement du déficit public par la création monétaire, mais aussi contre la répression financière héritée du modèle keynésien de l'argent bon marché (1960-1980). La libéralisation des taux d'intérêts et des systèmes financiers et monétaires est l'instrument politique de cette conversion.

La territorialité concurrentielle mise en place au Sud entraîne inévitablement un glissement conceptuel dans l'approche de cette partie du monde. La recherche de nouveaux débouchés par les banquiers et les exportateurs du monde industrialisé débouche sur le concept de « marchés émergents ». C'est un opérateur symbolique dont les fonctions sont multiples pour les opérateurs d'actions. Concept de marketing bancaire à l'origine, dont le rôle est de rendre attractifs les produits financiers, l'expression de marchés émergents

renvoie à l'ambition d'élargir le champ des échanges financiers et commerciaux à des pays jusque-là exclus de leurs dynamiques. Il remodèle conceptuellement l'unité d'un monde unifié par le marché global et exclut de l'analyse économique la diversité et la complexité associées aux concepts plus anciens de « développement », de « tiers-monde » et de « pays en développement » (Dufour, 1999).

En phase avec la proclamation par les néoclassiques dans les années 1980 de la mort de l'économie du développement (Peemans, 1996), l'objectif final de ce concept est de sortir la problématique du développement du champ politique pour l'intégrer dans le champ économique, où elle se réduit à la recherche des conditions d'émergence des marchés. Le glissement sémantique est explicite : au concept de pays, est substitué celui de marché ; à la notion de développement, est substituée celle, plus économique, d'émergence. Ces nouvelles catégories valident les progrès économiques des pays du Sud et suggèrent du même coup qu'il existe une référence unique, à l'aune de laquelle l'ensemble des économies doivent être évaluées : celle constituée par les pays développés d'économie libérale (Dufour, 1999). Les pays du Sud les plus cités à cette période par les opérateurs d'action exaltant la réussite de ce nouveau modèle de développement sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Venezuela et l'Afrique du Sud.

Les pays ACP connaissent d'autres changements. La promotion de la territorialité concurrentielle entraîne le remplacement des règles du Gatt par celles de l'OMC en 1994. Il s'ensuit une suppression du « système généralisé des préférences » et de la « clause juridique d'inégalité compensatrice » qui prévoyaient des traitements particuliers à de nombreux pays du Sud dont l'inégalité de fait ne coïncidait pas avec l'égalité de droit des textes internationaux régissant l'échange international (Taxil, 1998). En conséquence, les systèmes de compensation que représentaient le Sysmin et le Stabex⁵ issus des accords de Lomé sont supprimés dans la coopération UE/ACP qui, elle-même, glisse de plus en plus vers un simple accord de libre-échange.

5. Le Stabex était un système de stabilisation introduit par Lomé I. Son rôle fut d'offrir des moyens importants aux ACP pour financer leurs secteurs agricoles en difficulté du fait de la baisse des recettes d'exportation. Établi pour la première fois par la Convention de Lomé II, le Sysmin apportait son soutien aux outils de production de huit produits miniers cruciaux. Il s'appliquait à tous les produits miniers à l'exception du pétrole du gaz et des minerais précieux autres que l'or.

Pour les pays industriels anglo-saxons, l'idéologie politique à la mode dans la coopération au développement est résumée par l'expression « *trade not aid* ». Celle de l'UE se décline en : *trade and aid* (Petiteville, 2002). La conditionnalité d'accès à l'aide est devenue un instrument de libéralisation des économies des pays du Sud. Les accords de Cotonou qui remplacent ceux de Lomé en 2000 intègrent en effet cette nouvelle donne en matière de coopération au développement.

Le renforcement de la vulnérabilité sociale entraînée par la territorialité concurrentielle et l'effacement concomitant de l'État-nation amène les populations à prendre leur destin en main. De multiples pratiques populaires sont réactivées. « *Même si ces initiatives ne vont pas toujours plus loin que des stratégies de survie, elles combinent des actions individuelles, des formations de réseaux et des constructions administratives* » (Peemans, 2004). Bien souvent liées à des territoires ayant des personnalités historiques précises, ces pratiques populaires ne sont pas totalement séparées du système économique officiel avec lequel elles entretiennent, tantôt des liens explicites (même monnaie, même espaces, mêmes infrastructures et parfois mêmes acteurs), tantôt des stratégies de complémentarité et de contournement, où s'entremêlent normes modernes et historiquement situées (Andriamanandrisoa, 2004 ; Amougou, 2005 ; Sall, 2004 ; Marie *et al.*, 1992).

Présentes à la fois en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud et du Sud-Est, ces pratiques populaires traduisent non seulement une demande alternative de développement – où coexistent l'initiative économique privée, la redistribution, la solidarité et des régulations nationales et internationales originales au sein des territoires et des réseaux maîtrisés (Peemans, 2004 ; Sall, 2005 ; Kambale Mirembe, 2006) – mais aussi la preuve des limites et de la faillite de la mainmise exclusive de l'État-nation sur le projet de développement (Peemans, 2004 ; Appadurai, 2005). Elles visent tant à redéfinir l'identité des acteurs populaires concernés qu'à apprivoiser les effets néfastes de la territorialité concurrentielle. Le contrôle des territoires par ces nouveaux réseaux d'associations accouche de stratégies d'accumulation individuelles et collectives *sui generis*.

Territorialité concurrentielle et échecs de développement au Sud

Il est important, lorsque l'on fait des réformes, de bien étudier les rapports et les imbrications entre matrice institutionnelle, identités

territoriales et démographiques, modes de vie des acteurs et formes d'intégration internationale. La dynamique de l'ajustement structurel qui construit la territorialité concurrentielle au Sud n'a pas respecté les séquences d'une réforme efficace dont le but est de convaincre et de mobiliser tout le monde. Il s'en est suivi un ordonnancement des objectifs et une affectation des instruments de politique économique ne remplissant pas les conditions de cohérence et d'efficacité⁶ (Tinbergen, 1961). En effet, la hiérarchie prescrite par le FMI entre le déficit extérieur, l'inflation et le chômage accorde la priorité à la réalisation de l'équilibre des paiements extérieurs qui passe par le contrôle des déséquilibres publics d'une part et le désengagement de l'État d'autre part. Or l'ajustement aurait dû prioritairement viser l'objectif de plein-emploi et de stabilité des prix ayant un impact direct sur le renforcement de la santé économique des États assistés et le bien-être des populations salariées.

Le délabrement patrimonial des États et de leurs populations entraîné par cette mauvaise hiérarchie entre les objectifs a été aggravé par une affectation non rationnelle des instruments. La politique budgétaire restrictive, dont le rôle est la suppression des subventions et la réduction du rôle de l'État, la politique monétaire restrictive visant le contrôle strict de la masse monétaire et la politique de change sont des instruments interchangeableables, tant pour la stabilisation interne (lutte contre l'inflation et le chômage), que pour l'ajustement externe (équilibre de la balance extérieure).

Or un problème de choix et d'affectation optimale des instruments de l'ajustement que sont la politique monétaire restrictive et la politique budgétaire restrictive s'est posé. Si ces politiques permettent généralement de rétablir l'équilibre interne et externe dans des situations d'inflation et de déficit extérieur, le double contexte de chômage et de déficit extérieur que connaissent de nombreux pays africains n'était pas favorable à leur efficacité. En effet, l'usage d'une politique monétaire et budgétaire restrictive peut résoudre le problème du déséquilibre extérieur mais va accroître le chômage (Salin, 1974), alors que la lutte contre le chômage exige une politique monétaire et budgétaire visant l'augmentation de la demande globale, mais qui risque de détériorer la balance des paiements. Les

6. La règle de cohérence stipule que chaque politique économique doit avoir au moins autant d'instruments que d'objectifs. L'efficacité exige que chaque instrument soit utilisé pour atteindre l'objectif pour lequel il a un avantage comparatif par rapport aux autres instruments.

pays assistés disposaient donc d'un seul instrument – une politique globale de demande avec ses variantes monétaires et budgétaire – pour atteindre deux objectifs de développement économique.

Sur le plan financier, les résultats attendus n'ont pas été atteints. Alors que la libéralisation et la restructuration des systèmes financiers avaient pour fonction principale d'entraîner une affectation optimale des ressources en laissant les taux d'intérêts se fixer à leur niveau d'équilibre concurrentiel et renforcer ainsi la croissance économique, des effets inattendus se sont manifestés. La gouvernance et la transparence des systèmes financiers ne se sont pas améliorées parce que les réseaux hégémoniques locaux ont exploité leurs situations dominantes pour orienter les restructurations des systèmes financiers en leur faveur après le retrait des États.

En conséquence, le rationnement du crédit frappant les classes sociales pauvres et les petites et moyennes entreprises locales n'a pas été levé. Les systèmes bancaires sont passés sous le contrôle oligopolistique des élites locales, en partenariat avec un secteur privé privilégiant un cycle court du capital et une surélévation du risque-client malgré la hausse des liquidités. Ce scénario s'est notamment déroulé au Bangladesh, au Salvador, au Zimbabwe et en Équateur (Saprin, 2002).

Par ailleurs, la liquidation des banques de développement a eu un impact négatif sur le secteur agricole et celui des PME, pour lesquels la libéralisation financière a été synonyme d'augmentation du coût du crédit. Plusieurs systèmes financiers sont ainsi passés d'une situation de répression financière (1960-1980), à une structure oligopolistique ne favorisant ni les ajustements par le marché, ni la baisse des taux d'intérêts, ni la réduction du dualisme financier, ni l'efficacité économique globale par approfondissement financier (Anne, 2000 ; Saprin, 2002 ; Amougou, 2005).

Ces défaillances multiples prouvent qu'il ne suffit pas de libéraliser pour mener un pays vers le développement. D'autant que les privatisations ont majoritairement entraîné la transformation des monopoles publics en monopoles privés et que l'ajustement n'a produit aucune création d'emplois supplémentaires (Saprin, 2002). La hausse des prix des services de première nécessité (eau, électricité, soins de santé, logements), alors que les moyens financiers des populations étaient fortement érodés, a entraîné une baisse de l'accès des couches populaires aux services essentiels et une

hausse des épidémies due à l'augmentation de la consommation de l'eau non potables.

De même, l'environnement de pauvreté extrême a favorisé la réapparition d'anciens conflits ethniques, les replis identitaires et l'explosion de conflits armés entre de nombreux pays. En Afrique subsaharienne, des mouvances sectaires ou fondamentalistes se sont recomposées, s'affrontent et constituent les nouveaux référents sécuritaires de populations qui ne se sentent pas intégrées dans la modernité (Mbembe, 2000 ; Peemans, 2004 ; Tonda, 2005).

La scène politique de nombreux pays du Sud n'est pas épargnée. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, de nombreuses révisions constitutionnelles ont en effet eu lieu pour passer des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus (Diop et Douf, 2004). Les partis au pouvoir ont cependant défini des agendas politiques souterrains, qui ont généralement consisté à se maintenir au pouvoir en instrumentalisant les exigences démocratiques de la communauté internationale au travers de réformes constitutionnelles intégrant théoriquement la norme démocratique, mais prolongeant pratiquement les mandats des partis uniques jadis en place. Les principes démocratiques cessent ainsi d'être des instruments renforçant la promotion du bien-être social. Ils assurent désormais une reproduction héréditaire des dictatures, comme l'illustrent les cas de la RDC et du Togo (Amougou et Ngo Nyemb, 2005).

Au Sud, les nouvelles questions de développement sont les suivantes : comment, alors que l'ajustement structurel est toujours d'application, redonner de la substance au rôle de l'État dans le processus de développement ? Comment mettre fin aux liens négatifs entre la libéralisation économique et le bien-être social ? Comment redéfinir le développement financier lorsque de nombreuses tentatives d'approfondissement financier se soldent par des structures bancaires oligopolistiques et l'explosion des pratiques financières informelles ? Comment trouver des mécanismes emboîtant les pratiques populaires et les décisions des systèmes nationaux et internationaux ?

Comment résoudre le conflit entre la logique de complémentarité pérennisant une division coloniale du travail entre le Sud et le Nord au niveau de l'échange international, et la logique concurrentielle qui en constitue le moteur à l'heure de la mondialisation ? Comment des pays dont le développement, processus de long terme, est contraint par des ajustements macroéconomiques et financiers de

court terme, comme le remboursement de la dette, peuvent-ils se développer ?

Emboîtement des pratiques et développement territorialisé au Sud

Les politiques et les pratiques de développement basées exclusivement sur la territorialité politique ou sur la territorialité concurrentielle sont marquées par deux extrémismes qui en entament l'efficacité et la réussite : l'intégrisme déterministe du « tout État » ou l'intégrisme dogmatique du « tout marché ». Le premier entraîne le blocage du marché et ignore les pratiques populaires de développement. Le deuxième déclassé l'État du processus de développement et « snobe » les pratiques populaires.

Le troisième extrémisme en train de se construire est l'intégrisme du « tout culturel » du postdéveloppement. Il oppose les cultures du Sud à celles du Nord dans une logique conflictuelle substantive et incompressible. Enfin, le quatrième est l'intégrisme du « tout populaire ». Il soupçonne le marché et l'État de comploter contre le peuple et verse dans le misérabilisme et le populisme développementalistes (Grignon et Passeron, 1989) – les systèmes nationaux et internationaux sont diabolisés sans réserves alors que les pratiques populaires sont idéalisées et enjolivées à l'extrême.

Ces extrémismes de la pensée du développement sont des idéaux-types en matière de développement, c'est-à-dire des paradigmes interprétatifs et des modèles d'action singuliers sur lesquels les politiques de développement s'appuient de façon exclusive à une période historique donnée. Pour autant, les atouts de ces approches du développement peuvent être réunis, et leurs limites et contradictions compensées par la mise en place de politiques et de pratiques de développement intermédiaires à leurs extrémismes réducteurs.

En effet, certaines pratiques de développement font coexister ces principes censés être incompatibles. Une approche « néo-braudélienne et systémique de l'économie populaire au Sud » (Peemans, 2002 ; Amougou, 2005) le prouve. À titre d'exemples, les principes politiques, concurrentiels et culturels sont inextricablement enchevêtrés au sein du réseau populaire de moto taxis de Douala au Cameroun (Amougou, 2005), du réseau local et international d'échange au nord-est de la RDC (Kambale Mirembe, 2005),

et dans la production foncière et immobilière dans la région d'Ourosougui au Sénégal (Sall, 2005).

Les multiples strates d'activités et d'acteurs que met en évidence l'approche néobraudélienne et systémique de l'économie populaire prouvent qu'il n'y a étanchéité ni entre pratiques populaires de développement et pratiques officielles, ni entre le local et le global, ni entre économie populaire et économie formelle, ni entre État et marché. Les acteurs populaires (associations et réseaux) et individuels (micro-entrepreneurs) interagissent en permanence dans des transactions et des territoires (villages, quartiers, communes, villes, marchés et régions), où interviennent simultanément réciprocité, centralisation, redistribution, accumulation individuelle et accumulation collective suivant des objectifs spécifiques (Peemans, 2004; Amougou, 2005). L'enjeu crucial au Sud semble donc consister à sortir des extrémismes et à exploiter les interdépendances, tant entre l'État et le marché, qu'entre le système international et les pratiques populaires de développement. Il s'agit de coordonner et d'intégrer les dynamiques des contre-cultures du développement et celles des politiques et des pratiques du système national et international. Nous proposons quatre principes d'action pouvant y contribuer.

- Le principe de l'emboîtement des pratiques de développement relevant de l'État, du marché, des institutions internationales et des acteurs populaires. Le fait que leurs rapports traditionnels soient antinomiques au sein du système dominant ne favorise pas des synergies et affaiblit leurs dynamiques respectives. Ce principe semble fondamental afin d'atteindre toutes les catégories d'acteurs et de répondre aux différentes demandes de développement qu'elles expriment et qui sont souvent décalées des offres du système dominant. La stratégie de ce dernier passerait de la trilogie répression – récupération – standardisation, pour laisser s'exprimer des identités culturelles, territoriales et démographiques différentes afin de réaliser ce qu'on peut appeler un développement au pluriel.

- Le principe de médiation par arbitrage social des conflits entre acteurs et entre leurs pratiques de développement. Dans la mesure où l'emboîtement a pour objectif de favoriser un développement au pluriel, il est, par voie de conséquence, incapable d'empêcher des conflits entre dynamiques contradictoires. Le principe de la médiation par arbitrage social est donc fondamental, en ce sens que c'est lui qui permet de gérer la dynamique conflictuelle afin d'arriver à un ordre concerté des choses, des populations, du système et de leurs

pratiques. Ce principe d'action devient, non seulement une façon « *de reconnaître que le conflit est au cœur de la problématique du développement, mais aussi, de mettre l'accent sur des médiations sociales permettant des arbitrages entre des régulations concurrentes et donnant lieu à des compromis institutionnalisés* » (Lapeyre, 2002).

- Le principe de la décentralisation endogène et intégrée. Contrairement aux multiples décentralisations opérées au Sud dès les années 1980 pour répondre aux exigences fonctionnelles de la territorialité concurrentielle mise en place par la mondialisation, nous proposons une décentralisation endogène et intégrée. Son caractère endogène signifie qu'elle est le résultat d'un désir et d'une demande autonomes d'acteurs concernés, et n'a pas pour unique but de favoriser le marché et les *global players* par le retrait de l'État.

Elle est intégrée parce qu'elle se fait à l'intérieur d'un État constitué de territoires interdépendants et faisant partie d'un système politique et économique international. C'est un principe clé pour la réalisation d'un développement au pluriel. L'action des contre-cultures du développement et des multiples territorialités qui en résultent, est de dynamiser, par le dédain et l'oubli volontaires, l'idée même de centre et de pouvoir central ; d'affirmer que les marges ne sont pas à la périphérie du système, mais ici et maintenant suivant les besoins des populations.

Le principe de décentralisation endogène et intégrée permet ainsi de sauver l'idée de centre en réalisant un développement au pluriel, où les contre-cultures du développement ne sont plus des contre-investissements, des contre-croyances ou des contre-projets par rapport au projet dominant, mais, des réalités qui impulsent de nouveaux centres. En Afrique subsaharienne, ce principe permettrait de mieux refonder la légitimité et l'appropriation populaire des États post-coloniaux. Étant donné que l'ajustement déclassé l'État-nation par le haut et que les pratiques populaires le contestent par le bas dans de nombreux pays du Sud, ce principe semble être une façon crédible, non seulement de redonner une capacité effective de contrôle des projets de société aux populations, mais aussi, un moyen de légitimer l'État-nation en faisant de lui une résultante des territorialités historiques antérieures à la formation du système-monde.

- Le principe du développement territorialisé. Il est l'aboutissement de l'application des trois premiers en ce sens que c'est lui qui factualise les demandes locales de développement et permet une appropriation populaire des institutions économiques et politiques. Ce principe permet en outre d'exploiter tous les atouts du territoire allant à l'encontre des dégâts sociaux engendrés par les politiques néolibérales.

Ces atouts sont de plusieurs ordres : le sentiment d'appartenance, induisant lui-même une solidarité pouvant conduire à la définition d'une politique de développement local (Caille, 1998 ; Orléan, 1995 ; Alcoléa-Bureth, 2004) ; le renforcement des relations sociales et des relations de confiance, parce que l'information s'améliore et les comportements opportunistes diminuent, les acteurs sachant à qui ils ont affaire et à qui s'adresser (Granoveter, 2000) ; la construction autonome d'un réseau solidaire par le territoire en tant qu'ensemble de croyances communautaires (*background expectations*) (Schutz, 1962) ; la socialisation des échanges par reproductibilité due au renforcement des relations basées sur la confiance (Axelrod, 1984) ; la constitution des espaces identitaires et des lieux d'adaptation interindividuelle servant de médiateurs entre institutions et acteurs.

Ce principe permet une décentralisation stimulant la liberté d'émulation au sein et entre des sites où les territorialités concurrentielles, politiques et culturelles infra-étatiques et infra-marché global collectivisent et reterritorialisent le développement, au contraire de la mondialisation. Le marché, l'État, le système international, les collectivités locales et les acteurs populaires agissent de ce fait dans un espace culturel approprié et intrinsèquement porteur de valeurs d'appartenance et de référence.

Conclusion

Nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les modèles de développement qui se sont succédé entre 1945 et les années 2000, ainsi que leurs implications sur les pratiques et les échecs de développement au Sud. Aujourd'hui, la territorialité politique définie au sein d'un spatialisme économique keynésien est accusée d'être une des sources de la crise traversée par les pays en développement. Elle n'a plus pignon sur rue et est supplantée par une territorialité concurrentielle. Celle-ci fait du marché global l'espace et l'acteur central du développement au détriment de l'État, jugé inefficace et peu rationnel.

Avec cette nouvelle donne, les acquis sociaux des Trente Glorieuses se disloquent au Nord, tandis qu'au Sud, les régimes de croissance nationaliste et leurs mécanismes de redistribution n'ont plus les moyens de leurs politiques suite à l'ajustement. Chaque territorialité impose donc sa vision normative du développement, dont l'ambition universelle du cadre interprétatif se trouve cependant incapable de cerner la complexité des évolutions structurelles et institutionnelles réelles des sociétés.

Les pratiques populaires constituent des contre-cultures du développement pour le modèle dominant et ses centres. Elles définissent des territorialités politiques, concurrentielles et culturelles permettant non seulement de sortir des extrémismes, mais aussi d'exploiter les synergies dans une dynamique d'ensemble qui réenchâsse l'économique dans le social.

Bibliographie

- Aglietta M. (2001), « Du capitalisme fordiste au capitalisme patrimonial », *Problèmes économiques*, n° 2704-2705.
- Alcolea-Bureth A.-M. (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire*, Paris, l'Harmattan.
- Amougou T. (2003), « Le Débarquement du 6 juin : l'Afrique oubliée », *Hémisphères*, n° 25.
- Amougou T. (2002), « Stratégies d'acteurs et dynamique de l'endettement du tiers-monde », *Raisons et déraisons de la dette*, Paris, L'Harmattan.
- Amougou T. (2005), *Proposition d'une approche néobraudélienne et systémique de l'économie populaire (informelle) en Afrique subsaharienne*, Document de travail n° 22, Sped, UCL.
- Amougou T. et Ngo Nyemb M. (2005), « A quoi sert la Constitution en Afrique subsaharienne ? », *L'Africain*, n° 221.
- Andrianmanindrisoa E. (2004), *Économie populaire, territoires et développement à Madagascar. Les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokolona. Étude de cas : la commune rurale de Masindray et la commune rurale urbaine d'Asnosibe*, Louvain-la-Neuve, PUL.
- Anne J. (2000), *Le rationnement du crédit dans les pays en développement. Le cas du Cameroun et de Madagascar*, Paris, L'Harmattan.
- Appadurai A. (2005), *Après la colonisation. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Petite bibliothèque Payot.
- Artus P. (2001), « Nouveaux pouvoirs des actionnaires, niveau et partage de risques », *Rapport moral sur l'argent dans le monde en 2001*, Paris, Association d'économie financière.
- Artus P. (2001), *La nouvelle économie*, Paris, La Découverte.
- Axelrod R. (1992), *Donnant, donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob.
- Badie B. (1992), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Banque mondiale (2001), *Rapport sur le financement du développement*, Washington DC.

- Bavarez N., De Foucauld J.-B. et Minc A. (2005), *Le chômage. À qui la faute ?*, Paris, Éditions ouvrières.
- Bayart J.-F. (1989), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bekolo-Ebe B. (1985), *Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée*, Paris, Présence africaine.
- Bekolo-Ebe B. (1992), « Dynamique nouvelle de financement et sortie de crise au Cameroun », *Mondes en Développement*.
- Ben Hammouda H. (1999), *L'Économie politique du post-ajustement*, Paris, Karthala.
- Bezes P. (2005), « L'État et les savoirs managériaux : essor et développement de la gestion publique en France », in *30 ans de réformes de l'État. Expériences françaises et étrangères*, Paris, Dunod.
- Boyer R. (2004), *Théorie de la régulation*, Paris, La Découverte.
- Caillé A. (1998), « Don et association », *Revue du MAUSS* n° 11, Paris, La Découverte/MAUSS.
- Cartapanis A. (2004), *Les marchés financiers internationaux*, Paris, La Découverte.
- Castel R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Castel R. (2006), « Repenser la protection sociale », *Sciences Humaines*, n° 168.
- Certeau M. (1974), *La culture au pluriel*, Paris, Minuit.
- Diop M.-C. et Diouf M. (2005), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Codesria-Karthala.
- Dufour J.-F. (1999), *Les marchés émergents*, Paris, Armand Colin.
- Eme B., Laville J.-L., Mothe D., Peret B. et Roustang G. (1996), *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Fontanel J. (2001), *L'action économique de l'État*, Paris, L'Harmattan.
- Foucault M. (1971), « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris, PUF.
- Fukuyma F. (2004), *State Building*, Paris, La table Ronde.
- Goldsmith R.W. (1966), *Financial Structure and Development*, Newhaven.
- Granovetter M. (2000), *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Grignon C. et Passeron J.-C. (1989), *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Kambale Mirembé O. (2005), *Échanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo*, Louvain-La-Neuve/Belgique, PUL.
- Krugman P. R. (1991a), *Geography and Trade*, MIT Press, Cambridge.
- Lapeyre F. (2002), « Le rêve d'un développement sans conflit », *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Paris, PUF.
- Mac Kinnon R. I. (1973), *Money and Capital in Economic Development*, Washington DC, Brookings Institution.
- Marie A. Frelin C., Haubert M., Leimdofer F. et Nam Trân Nguyễn Tong (1992), *États et sociétés dans le tiers-monde. De la modernisation à la démocratisation ?*, Paris, Publication de la Sorbonne.
- Marseille J. (2005), *Empire colonial et capitalisme français*, Paris, Albin Michel.
- Matheson A. (2005), « Modernisation du secteur public : un nouveau programme pour les pays de l'OCDE », in *30 ans de réformes de l'État. Expériences françaises et étrangères*, Paris, Dunod.
- Mbembe A. (2000), *De la post-colonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Meir G. et Seers D. (1984), *Pioneers in Development*, Oxford, Oxford University Press.

- Merrien X. R. (2005), « L'État social face à la globalisation. Une perspective internationale comparée », *Recherches sociologiques*, vol. 34, n° 2-3.
- Muchielli A. (1985), *L'identité*, Paris, PUF.
- Nême C. (2001), *La pensée économique contemporaine*, Paris, Economica.
- Norel P. (2003), *L'invention du marché. Une histoire économique de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Nurkse R. (1968), *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Cujas.
- Orléan A. (1995), « La confiance un concept économique ? », *Problèmes Economiques*, n° 2422.
- Paugam S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF.
- Peemans J.-P. (1996), « L'utopie globalitaire », *L'Économie à la recherche du développement*, Paris, PUF.
- Peemans J.-P. (1997), *Analyse des processus de développement, Note introductive sur les études de cas*, IED, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Peemans J.-P. (1997), *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- Peemans J.-P. (2002), *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX^e siècle*, Louvain-la-neuve/Paris, Academia/L'Harmattan.
- Peemans J.-P. (2004), « Développement, identités culturelles, villes et territoires : quelques aspects Nord-Sud », in Declève et Hibo (coord.), *Développement territorial et mutations culturelles*, UCL, Louvain-la-Neuve, PUL.
- Peemans J.-P. (2004), « Quelques remarques introductives », *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Louvain-la-Neuve, PUL.
- Petit P. (2005), *Croissance et richesse des nations*, Paris, La Découverte.
- Petiteville F. (2002), « La coopération économique de l'Union Européenne entre globalisation et politisation », *Problèmes économiques*, n° 2.744.
- Plihon D. (2001), *Le nouveau capitalisme*, Paris, Flammarion.
- Poulon F. (1996), préface in *Crise économique et politique de dérégulation au Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
- Riffart C. (2002), « À l'impossible l'Argentine ne peut être tenue », *Conjoncture-Paribas*, n° 3.
- Salin P. (1974), *Économie Internationale*, Paris, Armand Colin.
- Sall M. (2004), *Acteurs et pratiques de la production foncière et immobilière à Ourossogui (Sénégal)*, Louvain-la-Neuve, PUL.
- Saprin (2002), *The Policy Roots of Economic Crisis and Poverty.*, Washington DC.
- Schultz T. W. (1962), « Investment in human being », *Journal of Political Economy*, vol. 70, University of Chicago Press.
- Sen A. (2005), *La démocratie des autres : pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Rivages.
- Solow R. M. (1956), « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70.
- Stiglitz J. (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Swan T.W. (1956), « Economic Growth and Capital Accumulation », *Economic Record*, vol.32.
- Taxil B. (1998), *L'OMC et les pays en développement*, Paris, Montchrestien.
- Tchundjang Pouemi J. (1980), *Monnaie, servitude et liberté*, Paris, Jeune Afrique.
- Thisse J. (2005), « L'économie en trois dimensions », *Louvain*, n° 159.

- Tinbergen J. (1961), *Techniques modernes de la politique économique*, Paris, Dunod.
- Tonda J. (2005), *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala.
- Verly J. (2004), *L'improbable emploi*, Bruxelles, Labor.
- Weisskopf Th. E. (1972), «The impact of foreign capital inflows on domestic saving in underdeveloped countries», *Journal of International Economics*, vol. 2, n° 1.
- Wilson E. J. (1993), «French Support for Structural Adjustment Programs in Africa», *World Development*, vol. 21, n° 3.